



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 3 du 3 mars 2026

ASALÉE : salarié·es et patient·es sacrifié·es par une gouvernance défailante

Pour les plus de 2 000 salarié·es de l'Association ASALÉE, les mois de galère se suivent et se ressemblent. Après un retard de paiement en janvier 2026, ils subissent à nouveau des difficultés majeures pour le versement de leurs salaires de février. La gouvernance évoque un paiement partiel et demande aux infirmières et infirmiers d'attendre, tandis que l'association sollicite une avance financière auprès des médecins du dispositif. Cette situation est inacceptable.

Élisabeth Bellomo
Secrétaire générale
UNSA Santé Sociaux
elisabeth.bellomo@unsa.org

Cette crise est la conséquence directe du manque persistant de transparence de l'association et l'absence de mise en conformité avec les préconisations du rapport de l'IGAS, ce qui a entraîné la suspension du financement décidée par la CNAM depuis décembre 2025. Les alertes étaient connues, rien n'a été corrigé par l'association.

Évelyne Rescanières
Secrétaire générale
CFDT Santé-Sociaux

Privée de ressources, l'association voit son endettement exploser, notamment auprès des URSSAF. Dans le même temps, les représentant·es du personnel n'ont pas été informés d'un signalement judiciaire pourtant déclenché dès décembre 2025 par le commissaire aux comptes, en violation manifeste des obligations légales. La direction refuse toujours de reconnaître la situation financière réelle de l'association.

Contact :

presse@sante-sociaux.cfdt.fr

Face à ces manquements graves, la CFDT Santé-Sociaux et l'UNSA Santé Sociaux ont saisi le procureur de la République. Une procédure est engagée.

Malgré cette situation critique, les salarié·es continuent d'assurer leurs missions auprès des patient·es. Ils et elles tiennent à bout de bras un dispositif reconnu, tout en étant pris en otage par la gestion de la gouvernance au cœur du conflit avec la CNAM.

La CFDT Santé-Sociaux et l'UNSA Santé Sociaux exigent **en urgence la mise sous administration judiciaire de l'association**, seule solution pour garantir le paiement des salaires, protéger les emplois et sauver le dispositif Asalée.